

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RESEAU EAU PLUVIALE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la Rue de la Mairie et Place Jean Jaurès.

ARRÊTONS

Article 1 :

A partir du 31 août 2026 et jusqu'à la fin des travaux, des travaux de raccordement au réseau vont être effectués dans la rue de la Mairie.

La circulation est alternée, rue de la Mairie.

Le stationnement est interdit au droit du chantier, Place Jean Jaurès.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante : **LE FER TP**

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 27 août 2026,

Pour Monsieur le Maire empêché,

Monsieur le premier adjoint,
Jean- Claude GUIDAL.

